

A la veille de la session de printemps 2009 des Chambres fédérales

Situation économique actuelle

Au 4^e trimestre de 2008, l'effondrement étonnamment rapide de la conjoncture mondiale a également fait sentir ses effets sur les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse. Alors que les sociétés actives dans les sciences du vivant (agro, pharma, nutrition) ont vu leur taux de croissance fléchir sensiblement, certains fournisseurs de produits chimiques (destinés p. ex. aux industries automobile, électronique ou textile) ont subi de lourdes pertes, et plusieurs d'entre eux ont dû introduire le chômage partiel dans certains de leurs secteurs.

Stabilisation conjoncturelle (09.013, etc.)

Le 2^e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle de l'économie suisse porte l'accent sur l'économie de la construction et ne vient pas en aide à l'industrie exportatrice de la chimie-pharma. Les mesures prises au titre de l'assurance contre les risques à l'exportation profitent tout aussi peu aux entreprises membres de SGCI Chemie Pharma Schweiz. Le seul point réjouissant est que le Conseil fédéral a décidé d'étendre à 18 mois la période de chômage partiel et de réduire le délai de carence. SGCI Chemie Pharma Schweiz estime par ailleurs que l'aboutissement rapide du cycle de l'OMC ou la conclusion d'autres traités de libre échange avec des pays importants fera beaucoup pour stimuler durablement la conjoncture. Quoi qu'il en soit, il convient d'éviter toute réponse de politique conjoncturelle excessive, de même que tout hyperactivisme normatif, dont les préjudices pour l'économie l'emporteraient à long terme sur les bienfaits immédiats. En aucun cas, le frein à l'endettement ne doit être assoupli.

Renforcement de la capacité d'innovation: une chance à saisir pour la Suisse

Précisément dans des périodes de difficultés économiques comme celle que nous connaissons, la Suisse se doit de soutenir les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse à très forte valeur ajoutée en leur aménageant des conditions d'activité favorables. Pour cela, l'Etat doit agir selon les trois axes que voici:

1. Encourager la compréhension du public pour les science naturelles et les tech-

niques: Le débat public se focalise souvent sur les risques possibles et imaginables des nouvelles technologies, mais n'accorde guère d'attention à leur potentiel futur. Il est également préoccupant d'observer que pour de nombreux jeunes, les carrières techniques et scientifiques n'apparaissent plus aujourd'hui comme des choix professionnels très prisés. C'est ici qu'intervient SGCI Chemie Pharma Schweiz avec sa "plate-forme" SimplyScience. Elle vise à aborder les jeunes gens dans leur quotidien et leur langage afin d'exciter leur intérêt pour les sciences et les techniques. SGCI Chemie Pharma Schweiz souhaite ainsi contribuer à une transformation des mentalités allant vers une plus grande ouverture du public suisse en général à l'égard de l'innovation. Il est réjouissant de constater que le DFE soutient formellement SimplyScience. D'autres mesures d'appui émanant de larges milieux sont nécessaires pour atteindre plus sûrement ensemble cet ambitieux projet.

2. **Viser l'excellence dans la politique de la formation et de la recherche:** en intensifiant la concurrence et en axant les financements sur les prestations, il s'agit de pousser davantage les hautes écoles en particulier vers les prestations de pointe. Pour cela, on ne doit pas se contenter d'assurer des ressources en suffisance; il faut aussi apporter des modifications structurelles à l'espace suisse de la formation. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) demeure prioritaire et l'on ne saurait admettre qu'elle n'entre pas en vigueur avant 2012.
3. **Accélérer la commercialisation des produits innovants:** le durcissement de la concurrence internationale qui découle de l'arrivée de nouveaux concurrents dans les pays industriels seuils et en Europe de l'Est a pour effet de raccourcir encore le cycle de vie des produits de l'industrie chimique et pharmaceutique. Il est donc impératif de faire en sorte que les produits nouveaux et novateurs puissent être mis rapidement sur le marché. L'Etat peut fournir à cet égard une contribution importante en fixant pour tous les pro-

duits chimiques et pharmaceutiques une procédure d'autorisation transparente, rapide, pas trop coûteuse et d'un haut niveau de qualité en comparaison internationale. Mais il importe aussi de ne pas laisser une mentalité du risque zéro entraver inutilement, voire bloquer l'accès des entreprises suisses aux technologies nouvelles. A ce titre, SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose donc à l'intention du Conseil fédéral de prolonger de trois ans le moratoire sur les OGM dans l'agriculture. Ce type d'intervention entrave considérablement l'innovation.

Base constitutionnelle pour la recherche sur l'être humain (07.072) / Protocole additionnel relatif à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (08.064)

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue la création d'une norme constitutionnelle réglant la recherche sur l'être humain, ainsi que l'adoption d'un protocole additionnel relatif à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine. Elle juge appropriée une norme constitutionnelle centrée sur des conditions-cadre essentielles, dont la concrétisation est à présent confiée au législateur. L'industrie respecte l'intérêt légitime des personnes associées à des projets de recherche de se voir assurer une protection suffisante. Mais ce souci doit être soigneusement mis en balance avec celui de la liberté de la recherche et de l'importance de la Suisse en tant que centre de recherches. Il ne doit pas dépendre de la discipline scientifique du projet de recherche, mais de l'ampleur des atteintes inévitables pouvant être liées à ce projet.

Electricité: un facteur de production indispensable (08.3750, etc.)

L'électricité est le principal agent énergétique utilisé par l'industrie chimique et pharmaceutique (environ 40% de l'énergie totale). Notre industrie consomme au total environ 5,5% de l'électricité suisse pour produire ses spécialités. Les hausses des prix de l'électricité peuvent affecter sensiblement la compétitivité internationale de notre branche. SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient donc en principe les mesures annoncées par le Conseil national et le Conseil Etats contre les hausses des prix de l'électricité. En complément aux mesures à court terme, des réglementations à plus long terme sont également nécessaires, portant sur la réglementation du réseau dans la LApEI, par exemple en tant que réglementation ex-ante utilisant un système de référence international. La hausse prévue de la redevance d'eau détonne cependant dans le paysage !

En plus d'un prix de l'électricité compétitif, la certitude de pouvoir compter en tout temps sur des fournitures suffisantes et continues d'électricité est une condition essentielle au maintien d'une

activité industrielle en Suisse. SGCI Chemie Pharma Schweiz est convaincue qu'à long terme, la Suisse devra nécessairement envisager également la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Pas d'affectation même partielle de la taxe sur le CO₂ (02.473)

La fin ne justifie pas tous les moyens, même au titre des incitations à prendre des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment. SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à l'affectation partielle de la taxe CO₂, car cette taxe incitative se transformerait ainsi en impôt, ce qui reviendrait à modifier les règles du jeu en cours de partie. A la fin de 2007, l'industrie chimique et pharmaceutique avait réduit ses émissions de CO₂ de 10%, en valeur absolue par rapport à leur niveau de 1990, alors que sa production a progressé de quelque 15% chaque année dans le même laps de temps. Elle fournit donc une contribution supérieure à la moyenne à la réalisation de l'objectif de Kyoto par la Suisse. La réduction des émissions obtenue jusqu'ici découle essentiellement des mesures volontaires prises dans le cadre de la loi sur le CO₂. Il faut absolument préserver cette marge de manœuvre des entreprises.

Révision du droit des sociétés anonymes (08.080, u.a.)

SGCI Chemie Pharma Schweiz partage les réserves exprimées par le Conseil fédéral à l'égard de « l'initiative Minder ». Le contre-projet qu'il a publié le 5 décembre 2008 appelle toutefois de nombreuses corrections si l'on souhaite préserver la compétitivité de la place industrielle suisse dans le futur.

Il faut refuser la proposition de transfert de compétences stratégiques et opérationnelles à l'assemblée générale, car elle viole le principe de la gouvernance d'entreprise. Sur la base du Code suisse de bonnes pratiques (*swiss code*), en effet, les sociétés doivent pouvoir déterminer elles-mêmes les prérogatives laissées à l'assemblée générale sur les questions de rémunération. Le Conseil fédéral crée une situation d'insécurité juridique avec sa proposition de réglementation visant le remboursement, par leurs bénéficiaires, des prestations que leur ont versées les sociétés; par là même, il vide de sa substance le principe qui dit que les accords doivent être respectés. SGCI Chemie Pharma Schweiz propose enfin que les chances de succès des actions en responsabilité fassent à chaque fois l'objet d'une analyse préalable spécifique, afin de prémunir les entreprises contre les procédures sans issue et les risques financiers afférents.

Pour en savoir plus sur les sciences et technique, visitez le site <http://www.simplyscience.ch>